

**CENTRE DE FORMATION DES ASSISTANTS DE REGULATION MEDICALE
CHU REIMS ET CHRU DE STRASBOURG**

**45, rue Cognacq-Jay
51092 REIMS CEDEX**

Tel: 03.26.83.28.47

E-mail: formationarm@chu-reims.fr



CHU DE REIMS

**Promotion
2025-2026**

PROJET PEDAGOGIQUE

**CENTRE DE FORMATION DES ASSISTANTS DE
REGULATION MEDICALE**

Projet pédagogique CFARM Reims/Strasbourg 2024/2025

La formation se déroule pour la troisième année consécutive sur les deux sites : Reims puis Strasbourg comme décrit ci-dessous :

Formation ARM	Reims	Strasbourg
10 mois (S1 + S2)	5 mois (S1) Bloc compétence 1 Du 1 Septembre 2025 au 19 décembre 2025	5 mois (S2) Bloc compétences 2-3-4 Du 5 janvier 2026 au 11 juillet 2026

Début de la formation le :

Lundi 1 septembre 2025 sur le site du CFARM de REIMS

1. Des atouts pédagogiques potentialisés

Le CFARM des CHU de Reims et de Strasbourg est agréé par le ministère de la santé depuis le 31 juillet 2019. La collaboration entre les deux CHU est antérieure à la création du CFARM et a toujours été fructueuse puisque constituées d'encadrants et d'enseignants partageant des valeurs pédagogiques communes. Dynamiques et en perpétuelle évolution, les deux équipes des CESU 51 et 67 collaborent activement dans ce CFARM pour mettre à sa disposition leur pédagogie. Les deux sites sont liés en matière de transport par un accès en TGV direct et facile (1h30).

L'organisation sur deux sites a été réalisée dans le but de mutualiser les compétences et de proposer une diversité d'apprentissages aux apprenants, tout en gardant une unité pédagogique.

Le point fort de Reims :

- **L'expérience d'une Formation d'adaptation à l'Emploi d'ARM depuis plusieurs années,** réalisée en partenariat avec les CESU 51, 10, 08 et 71. Le site de Reims est en chargé du bloc de compétence 1 cœur de métier.

Les points forts de Strasbourg :

- **Le CHU de Strasbourg** est établissement zonal de référence concernant les situations sanitaires exceptionnelles et est habilité à dispenser le certificat d'exploitant hospitalier en télécommunication (CEHT). **Il est donc en charge des blocs de compétence 2, 3 et 4**

Le partenariat entre les eux CHU offre de nombreux avantages aussi bien pour les apprenants que les organisateurs :

- Une diversité et un plus grand nombre de sites pour la réalisation des stages : Reims, Charleville Mézières, Troyes, Chalons sur Saône, Strasbourg, Mulhouse, Chaumont, Auxerre, Epinal et Verdun.
- La mutualisation des moyens logistiques et humains.
- L'optimisation des compétences des intervenants de chaque site
- La sécurité d'une équipe pédagogique élargie

2. La force de 4 années d'expérience et d'un projet pédagogique co-construit .

- Les équipes pédagogiques des deux sites sont en relation permanente et font le point régulièrement sur l'avancement des apprenants, sur les ajustements à réaliser et sur toutes les autres problématiques relatives à la promotion sous forme de réunion de travail présentielle ou en visio-conférence. En début d'année, les formateurs référents permanents des deux sites sont présents à l'accueil des apprenants.
- L'enseignement s'inscrit dans le paradigme de l'approche par compétences, selon les directives définies par les textes et s'inscrit dans une pédagogie active adaptée à la formation des adultes.
- Les outils utilisés sont : la simulation, l'analyse de bandes audio, des études de cas, l'analyse des pratiques professionnelles en retour de stage, le portfolio, des mises en situation.
- L'alignement pédagogique entre les compétences visées, les méthodes pédagogiques et les modalités d'évaluation est recherchée en permanence.
- Un parcours individualisé et suivi est mis en place à chaque rentrée

a. Orientations de la formation

Le projet pédagogique est le fruit d'une réflexion de l'ensemble de l'équipe pédagogique. Il tient compte des textes réglementaires qui cette année ont été modifiés pour répondre à une demande accrue d'ARM afin de passer en mode s@s (système d'accès aux soins) et des atouts et contraintes de chaque partenaire.

Le projet pédagogique permet de donner du sens au programme de formation. Il est régulièrement mis à jour, évalué et ajusté.

b. Conception générale de la formation

La formation prépare l'étudiant à devenir un professionnel responsable, capable d'analyser les situations qu'il rencontrera dans sa pratique, de prendre des décisions, seul ou en équipe, dans le respect du cadre réglementaire lié à l'exercice de son métier.

L'approche par compétences, conforme au référentiel de formation (« arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale » modifié), a été privilégiée. La compétence est à la conjonction de trois principes qui permettent aux apprenants à devenir des professionnels opérationnels.

Cette compétence :

- Est relative à une situation dans laquelle elle s'exerce
- S'appuie sur des ressources qu'une personne mobilise
- Est fondée sur les actions menées par une personne.

Dans cet esprit, la formation d'ARM s'appuie sur des situations professionnelles prégnantes et représentatives du métier. Les approches pédagogiques favorisent la réflexion et la réflexivité. L'utilisation de la simulation, recommandée par le Pr Granry dans le rapport de la Haute autorité de santé « simulation en santé (janvier 2012), permet la mise en activité et incite à la résolution de problèmes. L'étudiant apprend ainsi en situation semi-authentique. Le formateur, véritable facilitateur, aide l'étudiant à identifier et à comprendre les éléments invariants des situations pour agir efficacement. Les situations professionnelles permettent une analyse du travail et du rôle de l'ARM. Elles favorisent par ailleurs la construction de leur identité professionnelle.

Les approches pédagogiques utilisées placent l'élève ARM au cœur du dispositif de formation et les stages réguliers réalisés dans les CRRA favoriseront le transfert des apprentissages sous le couvert d'un superviseur. Ceci permettra ensuite une analyse de leurs pratiques, un réajustement et un renforcement de leurs acquis.

c. Les valeurs

Les valeurs du projet sont basées sur les courants pédagogiques humanistes et socioconstructivistes, portés par Karl Rogers, Jean Piaget et Albert Bandura. Elles sont adaptées à la formation des adultes.

L'équipe pédagogique multi-site s'engage à mettre en œuvre les éléments nécessaires pour créer un relationnel propice à l'apprentissage. Ceci se fait en instaurant un climat de confiance basé sur l'implication aussi bien des acteurs de la formation que des apprenants.

La formation des ARM met à disposition des formateurs et des étudiants du matériel pédagogique moderne, entretenu et adapté à l'enseignement.

Les formateurs, issus de nombreuses professions et disciplines sont de véritables experts des thématiques abordées. Ils conçoivent des situations d'apprentissage contextualisées et favorisent les échanges dans le groupe, en tenant compte des expériences et des connaissances de chaque apprenant. Ils établiront avec les participants des relations fondées sur le respect de l'autre et la tolérance. Ils sont secondés dans leur mission par un référent formateur chargé de leur présenter le groupe et les objectifs d'apprentissage, et de les aider dans la construction et, l'animation de leurs séminaires ainsi que dans leurs activités pédagogiques.

Chaque formateur maintient à jour ses compétences scientifiques et pédagogiques, en réalisant en particulier une veille documentaire dans tous les domaines qu'il enseigne.

3. Un suivi individualisé pour une meilleure réussite des apprenants

Chaque élève bénéficie de plusieurs entretiens individuels :

- un premier entretien au terme de la première semaine de découverte d'un SAMU pour confirmer ou infirmer le choix de cette voie
- un entretien individuel à la 4ème ou 5ème semaine de formation, permettant d'appréhender les difficultés rencontrées au début de la formation et permettre de réajuster ou trouver des solutions
- un entretien portant sur la progression est organisé au cours de la formation
- un entretien avant la dernière période de stage permettra de choisir le dernier terrain de stage et d'évoquer le projet professionnel.

Le suivi pédagogique et la validation sont assurés selon les modalités suivantes :

Suivi en centre :

- La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire et fait l'objet d'un émargement par demi-journée.
- L'enseignement au CFARM intègre des évaluations formatives continues à partir de situations professionnelles simulées. Une fiche de suivi individuel et un portfolio permettent à l'élève et à l'enseignant d'évaluer les acquis et la progression.
- Des séances de méthodologie de travail sont intégrées au début de la formation (par exemple la prise de notes, la réalisation de fiches de synthèse, la tenue d'un portfolio)
- Des séances de réactivation de mémoire permettent de vérifier la compréhension des apprenants. Ces séances sont organisées en fonction du parcours et des besoins des élèves, aussi bien des exercices d'entraînement pratique que des analyses de situation en lien avec les cours précédents.
- Au retour de stage, l'équipe pédagogique propose des séquences d'analyse de situation de travail en petit groupe. Ces séquences utilisent l'entretien d'explicitation pour favoriser la pratique réflexive.

Suivi en stage :

- Chaque terrain de stage est sollicité pour établir un projet d'accueil de l'étudiant en tenant compte des objectifs de formation en stage.
- La liste des objectifs de stage est intégré à chaque livret de stage, consultable par chaque responsable de stage. Le responsable du stage sera en contact permanent avec le reste de l'équipe et pourra les solliciter à tout moment.
- Chaque apprenant utilise son portfolio comme guide d'apprentissage, lui permettant ainsi de visualiser ses objectifs et sa progression.

Par ailleurs, l'équipe pédagogique se rend disponible pour les apprenants afin de répondre à toute question relative au suivi de la formation, à la progression ou aux difficultés rencontrées.

4. Une formation par alternance sur une offre de stage mutualisée

La formation préparant au diplôme d'état d'ARM est organisée en alternance en stage ou en centre, selon un planning préétabli par le CFARM sur l'ensemble de la formation.

L'alternance : un concept séduisant pour l'élève et l'institution

- permet de travailler en apprenant et d'apprendre en travaillant
- maintient et renforce la motivation en donnant du sens et augmentant la perception de la valeur de la tâche.
- facilite les liens entre les connaissances théoriques et pratiques.

- Favorise la posture réflexive
- aboutit à une professionnalisation efficiente et une insertion professionnelle facilitée.

a. Les terrains de stage

- SAMU-SMUR Reims (51)
- SAMU-SMUR Charleville Mezières (08)
- SAMU-SMUR Troyes (10)
- SAMU-SMUR Chaumont (52)
- SAMU-SMUR Chalon sur Saone (71)
- SAMU SMUR Auxerre (89)
- SAMU-SMUR Strasbourg (67)
- SAMU-SMUR Mulhouse (68)
- SAMU-SMUR Epinal (88)
- SAMU-SMUR Verdun (55)
- CHU de Reims
- CHU Strasbourg
- Etablissement Public Santé Mentale (EPSM) (Reims)
- Etablissement Public Santé Mentale Bel AIR (EPSM) (Charleville-Mézières)
- EPSAN Brumath établissement hospitalier spécialisé
- Entreprises de transport sanitaire partenaires de l'IFA (site Reims et Strasbourg)
- Centres d'appel 17 / 18 : police, gendarmerie, pompiers

Les écoles et instituts de formation des CHU de Reims et de Strasbourg disposent également des terrains de stage habituels de leurs autres filières de formation, fruits de partenariats tissés au fil des années. Ces terrains de stage couvrent un large spectre de domaines de la santé (MCO, SSR, santé mentale, petite enfance, handicap, gérontologie etc.) et une grande diversité de structures (établissements de santé, EHPAD, hospitalisation à domicile, réseaux, cabinets, MPS, structures médico-sociales etc.). Ils permettent d'offrir aux étudiants ARM **une offre de stage large et variée pour leur stage découverte.**

b. L'organisation des stages

Les vingt et une semaines de stage prévues sont réparties comme suit :

- 5 semaines de stage de découverte, en dehors d'un SAMU
- 16 semaines dans un CRRA-centre 15

La répartition des étudiants dans les stages est faite en fonction des possibilités d'accueil et des obligations de la maquette établie par l'arrêté.

La programmation des affectations est faite par l'équipe pédagogique.

Les stages se font par périodes de quatre semaines consécutives : trois semaines en CRRA-Centre 15 et une semaine selon les thématiques des stages de découvertes ou quatre semaines en CRRA – centre 15.

Cette organisation présente plusieurs intérêts :

- Créer une alternance de maximum 4 semaines en institut de formation suivies de 4 semaines en stage
- Réaliser les stages en centre 15 sur 3 ou 4 sites différents dont au moins 3 (8 semaines) dans des SAMU de plus de 80 000 appels.
- Permettre la confrontation à différents modèles et organisations
- Limiter les contraintes d'organisation chez les apprenants

Les stages font l'objet d'une convention tripartite entre les Hôpitaux Universitaires de Reims, de Strasbourg et le CH, l'entreprise ou la structure d'accueil du stagiaire + le stagiaire.

Une semaine de stage correspond à 35 heures. Ces heures peuvent être réalisées en CRRA-Centre 15 en 12h, de jour comme de nuit, week-end et jours fériés compris. Chaque semaine de stage donne droit à une rémunération de 36 euros pour 35 heures réalisées (Arrêté du 18 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale).

Les formateurs permanents assurent des visites en stage pour assurer le suivi pédagogique et l'analyse de pratique in situ. Les visites sur les lieux de stage favoriseront aussi les échanges avec les professionnels pour leur permettre de mieux connaître le parcours de formation et d'adapter l'encadrement.

Modalités de supervision en stage :

- Tutorat par les ARM
- Suivi portfolio
- Entretien avec le responsable médical /pédagogique du lieu de stage CRRA-centre 15
- Analyse de pratique en groupe de d'étudiants restreint sur le lieu de stage

5. Un dispositif d'évaluation au service de la réussite des apprenants

La compréhension, par les apprenants, des finalités de l'évaluation et du dispositif mis en place, les aidera

Deux types d'évaluation sont mis en place :

Des évaluations, de type contrôle, conformes aux directives réglementaires qui permettent chaque semestre l'attribution des compétences. Les critères d'évaluations et les grilles de correction correspondant à ces critères sont travaillés avec les étudiants et communiqués. Afin de balayer largement le champ des compétences attendues, ces évaluations peuvent revêtir des formes multiples : devoirs sur table, questions/réponses orales, évaluations pratiques, notes de TP, rapports de stage etc.

Des évaluations de type régulation qui interrogent le processus d'apprentissage et questionnent la visée du projet des apprenant. Ces temps de régulation sont informels et répartis tout au long de l'année.

a. Modalités d'évaluation de la formation

- Présence obligatoire au CFARM
- Réalisation des stages avec validation des objectifs fixés, évaluation par les tuteurs
- Évaluations formatives régulières des connaissances déclaratives, procédurales et conditionnelles.
- Activité d'écriture d'analyse d'une pratique professionnelle (analyse de bande, et auto-évaluation)

b. Evaluations certificatives

Validation finale certificative inspirée par les ECOS examen clinique à objectifs structurés, sous réserve de la validation des points précédents comprenant :

- Guidance par téléphone
- Gestion de communications difficiles
- Transmissions radio
- Gestion des moyens

6. Un projet pédagogique requestionné régulièrement

Le dispositif de formation est évalué sous forme d'un questionnaire individuel à la fin de chaque sous module Ceci permet de mesurer la satisfaction des apprenants, de recueillir les propositions d'amélioration, et de réajuster le projet pédagogique.

Les résultats aux évaluations normatives sont un indicateur de la qualité et de la pertinence des enseignements.

Par ailleurs, les réunions du Conseil Pédagogique constituent des espaces de discussion et de régulation du projet pédagogique

Elèves

L'effectif de 2025-2026 est de 13 élèves en formation initiale et 1 en complément de formation

Le nombre d'apprenants en livret de positionnement varie en fonction des modules et n'est pas défini définitivement en début d'année.

Un nouveau dispositif a été mis en place par la DGOS et permettra d'intégrer des apprenants selon leur ancienneté dans leur CRRA d'origine afin de répondre au déploiement du SAS dans les Samu.

Equipe pédagogique et administrative

Le noyau permanent de l'équipe pédagogique est de 0,4 ETP de formateur .

Le secrétariat est assuré en totalité par le site de Reims par une secrétaire à 0,2 ETP.

M. GILLET, assure également, la direction de 7 autres écoles et instituts du CHU, ainsi que la mission de coordonnateur de l'Institut Régional de Formation et, celle de coordonnateur des instituts de formation du GHU de Champagne.

1 Directeur Nicolas GILLET

0,2 ETP de secrétaire : Alexandra NOEL site de Reims

Sur chaque site :

Un formateur par site : Matthieu JALLAT (Reims) Lionel EBERLIN (Strasbourg)

Un médecin responsable par site : Aude CHARLES (Reims) Anne WEISS (Strasbourg)

Intervenants extérieurs vacataires : médecins urgentistes, infirmiers anesthésistes, infirmiers, ARM, psychologues, intervenants experts dans leur domaine

Locaux

Locaux du site de Reims :

Ils sont situés au sein de l'IRF du CHU de Reims au premier étage.

Descriptif	Nombre	Observations
Salle de formation	1 dédiée (S04) pour les enseignements	Pour 30 personnes
Salles de TP/simulations	Nombre en fonction des TD réalisés et simulations mutualisés avec l'IRF	Accès au centre de simulation de l'IRF pour enseignement
Bureaux pour les personnels (locaux du CESU 51)	2	1 bureau secrétariat 1 bureau équipe pédagogique (formateur et responsable pédagogique médical)
Autres locaux Bibliothèque Classe informatique mobile Cafétéria apprenants, espaces de détente	1	Accessible à tous les apprenants 1 Accès au self du personnel, Commune avec les autres écoles de l'IRF

Locaux du site Strasbourg

Les locaux (Préférentiellement intégré au SAMU ou à proximité immédiate)

Descriptif	Nombre	Observations
Salles de formation d'au moins 30 personnes (au moins une)	3	Salles de cours pour 25 personnes
Salles de travaux pratiques permettant la réalisation de soins d'urgence en milieu professionnel	4	
Bureaux pour les personnels	3	1 bureau secrétariat 1 bureau équipe pédagogique 1 bureau directeur médical
Autres locaux (préciser) Bibliothèque Salle informatique Salle pour les formateurs vacataires Cafétéria stagiaire Local de rangement	5	Pour les réunions et la consultation de documents Avec accès à internet Avec accès PC et internet

Calendrier de l'année 2025-2026

Cf annexe ci-dessous.



1 septembre 2025	au	5 septembre 2025	Module 1A
8 septembre 2025	au	12 septembre 2025	Stage Découverte
15 septembre 2025	au	16 septembre 2025	Module 1B
22 septembre 2025	au	26 septembre 2025	
29 septembre 2025	au	3 octobre 2025	
6 octobre 2025	au	10 octobre 2025	
13 octobre 2025	au	17 octobre 2025	Stage Découverte SMUR
20 octobre 2025	au	24 octobre 2025	Stage Médier
27 octobre 2025	au	31 octobre 2025	Stage Médier
3 novembre 2025	au	7 novembre 2025	Stage Médier
10 novembre 2025	au	14 novembre 2025	Module 1C
17 novembre 2025	au	21 novembre 2025	
24 novembre 2025	au	28 novembre 2025	
1 décembre 2025	au	5 décembre 2025	
8 décembre 2025	au	12 décembre 2025	Stage Découverte ES
15 décembre 2025	au	19 décembre 2025	Module 1C
22 décembre 2025	au	26 décembre 2025	Congès
29 décembre 2025	au	2 janvier 2026	Congès
5 janvier 2026	au	9 janvier 2026	Module 2B
12 janvier 2026	au	16 janvier 2026	Module 2B
19 janvier 2026	au	23 janvier 2026	Module 2B
26 janvier 2026	au	30 janvier 2026	Module 2B
2 février 2026	au	6 février 2026	Module 2B
9 février 2026	au	13 février 2026	Stage Découverte
16 février 2026	au	20 février 2026	Stage Découverte
23 février 2026	au	27 février 2026	Stage Médier
2 mars 2026	au	6 mars 2026	Stage Médier
9 mars 2026	au	13 mars 2026	Stage Médier
16 mars 2026	au	20 mars 2026	Stage Médier
23 mars 2026	au	27 mars 2026	Module 3A
30 mars 2026	au	3 avril 2026	Module 3A
6 avril 2026	au	10 avril 2026	Module 3A/3B
13 avril 2026	au	17 avril 2026	Congès
20 avril 2026	au	24 avril 2026	Stage Médier
27 avril 2026	au	1 mai 2026	Stage Médier
4 mai 2026	au	8 mai 2026	Stage Médier
11 mai 2026	au	15 mai 2026	Stage Médier
18 mai 2026	au	22 mai 2026	Module 4A
25 mai 2026	au	29 mai 2026	Module 4B
1 juin 2026	au	5 juin 2026	Module 2A
8 juin 2026	au	12 juin 2026	Stage Médier
15 juin 2026	au	19 juin 2026	Stage Médier
22 juin 2026	au	26 juin 2026	Stage Médier
29 juin 2026	au	3 juillet 2026	Stage Médier
6 juillet 2026	au	10 juillet 2026	Stage Approfondissement

Sous réserve de modifications